

I. Introduction

Page 2

II. Présentation générale du territoire

Page 4

III. Eléments de cadrage

Page 5

A. Le contexte

Page 5

B. L'appel à projet de la Région Midi Pyrénées

Page 9

IV. Diagnostic

Page 114

A. Le vieillissement de la population

Page 15

B. L'enfance et la petite enfance

Page 16

C. L'emploi et l'insertion par l'économique

Page 17

D. Le monde associatif et la vie sociale

Page 18

E. Le monde agricole et les circuits courts

Page 19

F. La mobilité

Page 20

V. Synthèse

Page 21

A. L'analyse AFOM

Page 21

B. Les préconisations

Page

VI. Conclusion

Page

VII. Les annexes

Page

Annexe 1 : Liste des structures rencontrées

Page

Annexe 2 : Liste des élus référents

Page

Annexe 3 : Fiches récapitulatives par communauté de communes

Page

Annexe 4 : Bibliographie

Page

document de travail

■ La Région Midi Pyrénées soutient l'économie solidaire depuis 2001. Elle est intervenue auprès de nombreux projets inscrits dans la politique de la ville. Afin de favoriser un développement territorial équilibré, la Région a mis en oeuvre un nouveau dispositif en direction des Pays et Parcs Naturels Régionaux. Un partenariat est proposé, permettant aux territoires ruraux d'engager des démarches innovantes, par de l'aide à l'ingénierie et de l'aide au démarrage de nouvelles activités dans le domaine de l'économie solidaire.

Le Pays Ruthénois via le Conseil de Développement du Ruthénois a répondu à l'appel à projets « économie solidaire », source d'amélioration des conditions de vie et d'attractivité du territoire. En décembre 2006, sa candidature a été retenue sur l'orientation « développer les services de proximité ».

L'objectif de l'année 2007 consistait à réaliser un diagnostic des besoins et attentes de la population afin de déterminer quel projet serait le plus adapté au territoire du Pays Ruthénois.

Ce document est une synthèse du travail réalisé. Il présente les éléments de cadrage nécessaires à la bonne compréhension et rend compte des éléments de diagnostic, base des réflexions sur le choix du (ou des) projet(s) à retenir. ■



Le Pays Ruthénois se situe au nord de la région Midi-Pyrénées, dans le Département de l'Aveyron. Il s'étend depuis la vallée du Lot (Grand Vabre) jusqu'à la vallée du Tarn (Réquista) et s'articule autour de la préfecture de Rodez.

Il est structuré par trois cours d'eau : le Lot au nord et le Tarn au sud et traversé par l'Aveyron. Ces cours d'eau délimitent également des paysages typiques que ce soit, au nord de l'Aveyron, par celui du Rougier dans le vallon de Marcillac, le plateau calcaire du Causse Comtal aux abords de Rodez, ou au sud de l'Aveyron, par les prairies bocagères du Ségala.

Ces trois entités paysagères distinctes façonnent le Pays Ruthénois apparaissant comme un territoire de plusieurs visages mais unit par une identité culturelle forte.

Il est également traversé par deux axes structurant, le RN88 Toulouse-Lyon et la RD840 reliant Brive à la méditerranée.

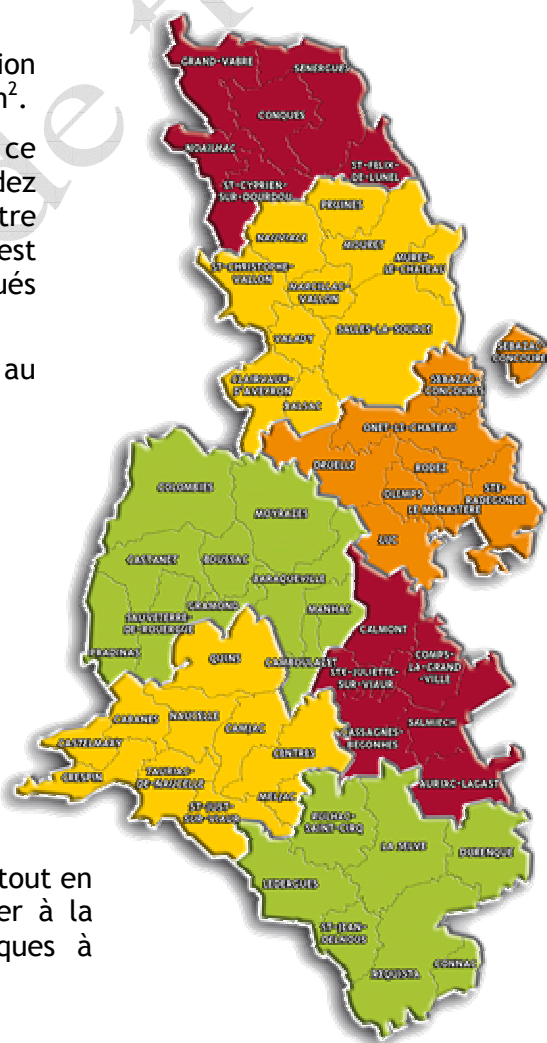
Ce territoire regroupe 57 communes pour une population de 87 658 habitants et une superficie totale de 1 523 km².

Rodez représente la commune la plus importante de ce territoire avec 23 707 habitants. Ville moyenne, Rodez constitue la préfecture de ce département et le centre d'un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. Elle est relayée par un réseau de bourgs centre dynamiques situés à 45 minutes de route au nord comme au sud.

Par ailleurs, le Pays Ruthénois est composé, du nord au sud :

- du SIVOM de Conques comprenant les communes de Conques, Sénergues, Saint-Cyprien sur Dourdou, Noailhac, Grand Vabre et Saint-Félix-de-Lunel,
- de la Communauté de communes de Marcillac-Vallon,
- de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez,
- de la Communauté de communes du Pays Baraquevillois,
- de la Communauté de communes du Naucellois,
- de la Communauté de communes de Cassagnes-Bégonhès,
- de la Communauté de communes du Réquistanais.

Le Pays Ruthénois peut apparaître comme un territoire tout en longueur sans logique apparente. C'est sans se référer à la définition du bassin de vie reliant Rodez de Conques à Réquista et même encore au-delà.



A. Le contexte

L'économie solidaire, concept un peu vague pour beaucoup, est en fait une réalité bien présente sur le Pays Ruthénois. Cette économie place l'humain au centre du développement, est respectueuse des usagers, en particulier des plus défavorisés, et des salariés. Elle intègre la dimension environnementale et répond à des besoins qui ne sont pas couverts par les activités économiques traditionnelles. Son fonctionnement est basé sur un mode de gestion démocratique et concertée (1 homme = 1 voix, primauté de la personne humaine sur le capital, non profit individuel).

Mais le concept d'économie solidaire fait aussi référence à l'économie qui sous entend des structures viables dans le temps, assurant une certaine rentabilité économique et sociale.

La grande diversité de l'économie solidaire s'exprime par le large panel des thématiques traitées mais aussi par la variété de statuts juridiques des structures concernées.

Des exemples d'actions et de structures permettront d'illustrer concrètement cette définition de l'économie solidaire. Ainsi, la présentation de l'appel à projet de la Région Midi Pyrénées « Economie Solidaire » et la démarche engagée par le Pays Ruthénois seront plus facilement compréhensibles.

■ L'économie solidaire : un panel de thématiques

Cette illustration de l'économie solidaire par des exemples issus du Pays Ruthénois ne se veut pas exhaustive. L'objectif est de mettre en évidence la diversité qui compose l'économie solidaire et de montrer que beaucoup d'initiatives existantes relèvent de ce concept.

- L'insertion par l'économique

« L'insertion par l'économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrat de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ». Le but n'est pas de résoudre le problème de l'emploi mais de considérer que personne n'est inemployable.

Les exemples :

- Les chantiers d'insertion : Antenne Solidarité Lévezou Ségala, Espace Patrimoine
- Les associations intermédiaires : ASAC

- Les circuits courts producteurs -consommateurs

Sur le principe le consommateur s'engage à acheter la production de l'agriculteur. L'objectif est de rapprocher les producteurs et les consommateurs dans une relation gagnant gagnant. Le producteur gagne en évitant les intermédiaires et leurs prix bas et le consommateur gagne sur les mêmes points mais aussi sur le transport et la qualité du produit (méthode de culture, fraîcheur des produits). De nombreuses initiatives très variées permettent de développer cette solidarité dans le milieu urbain comme rural.

Les exemples :

- Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP),
- Le panier paysan,
- Les jardins de cocagnes.

- Les structures d'accompagnement des porteurs de projet

Ces structures accompagnent les porteurs de projets par du micro crédit, des prestations spécifiques,... afin de favoriser la création de projets viables dans le temps. Ils sont généralement orientés vers les publics en difficulté.

Les exemples :

- Régate : cette SCOP permet de tester en grandeur réelle de la viabilité économique du projet. Les créateurs sont salariés de Régate. Un ensemble de service leur est offert pour accompagner la création.
- Créer Boutique de gestion : accompagnement du créateur, formation, construction du projet (étude de marche, stratégie et prévision économique), recherche de financement.
- ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique, association de micro crédit, elle intervient auprès des personnes exclues du système bancaire traditionnel en leur proposant un financement pour créer leur entreprise ainsi qu'un accompagnement destiné à pérenniser leur activité.
- RILE : Réseau d'Initiatives Locales pour l'Emploi. Le RILE accompagne les porteurs de projet depuis l'élaboration du projet jusqu'à son aboutissement. Le public concerné est essentiellement composé par des demandeurs d'emploi et des RMI.

- *Les services aux personnes et services collectifs*

Ces services sont un des principaux domaines d'intervention de l'économie solidaire. Pour être considéré comme relevant de l'économie solidaire, les services doivent prendre en compte l'intérêt général. Les thèmes concernés : enfance, jeunesse, personnes handicapées, mobilité, lutte contre l'isolement, petits travaux, jardins collectifs, les crèches à horaire atypique qui s'adaptent aux rythmes de travail des parents (3*7 ou 2*8). De plus en plus d'initiatives émergent en milieu rural.

Exemple : esthéticienne à domicile : outre le service d'esthéticienne, l'aspect relationnel est une part importante du travail pour les personnes isolées.

Dans le monde agricole, cette notion de solidarité a su perdurer. Les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) ou les groupements d'employeurs y sont plus répandus que dans l'artisanat ou l'industrie.

Ces 2 exemples mettent en évidence le rôle fondamental que joue le statut juridique des structures pour remplir les objectifs de l'économie solidaire. Très innovantes dans leur fonctionnement, ces structures ouvrent des perspectives variées de développement.

■ **L'économie solidaire : une variété de structures**

Outres les associations, les coopératives ou les mutuelles, ils existent d'autres statuts juridiques pouvant relever de l'économie solidaire.

- *Les groupements d'employeurs (GE)*

C'est une structure réunissant plusieurs entreprises qui se regroupent pour embaucher du personnel qu'elles ne peuvent pas recruter seules. Les salariés sont embauchés par le groupement d'employeurs et effectuent leur travail successivement auprès de chaque entreprise adhérente. Le GE ne peut pas effectuer d'opération à but lucratif, il n'est pas une entreprise de travail temporaire. Sur le Pays Ruthénois, les GE sont nombreux dans le monde agricole mais peu répandu dans les autres secteurs. Un GE dans l'hôtellerie est en cours de réflexion.

Le GE est de type associatif. Les adhérents au GE peuvent être des personnes morales ou physiques quelles que soient la nature de leur activités et de leur forme juridique.

Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Déclinaison particulière du GE, il a une vocation plus sociale, il participe à l'insertion et à la qualification d'un certain nombre de personne : jeune sans qualifications, demandeurs d'emplois longue durée, bénéficiaire du RMI. Les salariés bénéficient le plus souvent d'un contrat à forte teneur en formation (contrats de qualification, par alternance,...). Ils bénéficient d'une mise à disposition successive en entreprises et d'un accompagnement socio professionnel. En moyenne une personne reste 17 mois dans le GEIQ avec un objectif d'embauche à la sortie. 70% des personnes qui sont allées au bout de leur contrat intègre une entreprise.

- *Les SCOP*

Société Coopérative Ouvrière de Production ou Société Coopérative de Production. Société commerciale, sous forme de SARL ou SA. Les salariés sont associés majoritaires de l'entreprise, ils détiennent au moins 51% du capital et 65% des droits de vote. Quelle que soit la quantité de capital détenu, chaque coopérateur ne dispose que d'une seule voix lors de l'A.G. (contrairement à 1 part social = 1 voix). Il doit y avoir au minimum 2 salariés associés co-entrepreneurs qui gèrent de façon démocratique un instrument de production collectif. La part « réserves » issue des années bénéficiaires est impartageable et sert à réaliser des investissements pour pérenniser et développer l'entreprise.

Exemple : Régate ou exemple reprise d'entreprise par les salariés.

- *Les SCIC*

Société Coopérative d'Intérêt Collectif, sous forme de SARL ou de SA
Objectif : la production ou la fourniture de bien et de service d'intérêt collectif qui représente un caractère d'utilité sociale (art 19, loi 2001 -624). Cette structure, sous forme coopérative, permet de concilier l'efficacité économique, le développement local et l'utilité sociale. La SCIC permet d'impliquer l'ensemble des parties prenantes au projet : initiateurs, salariés, bénéficiaires, collectivités locales, financeurs.

De nombreux domaines sont concernés : services à la personne, services aux collectivités ou aux entreprises, environnement, culture, éducation, sport, santé, transports, immobilier...

57,5% au minimum des excédents doivent être affectés à des réserves impartageables.

Exemple : DOMICOOP, des logements pour tous (Strasbourg)

Agence de gestion de biens locatifs, elle remplit un double objectif : mobiliser le parc de logements privés en associant les propriétaires à l'animation du projet et faire tomber les barrières liées à la discrimination dans l'accès au logement.

5 collèges la composent :

- collège de propriétaires : 35% des voix
- collège des membres fondateurs : 30% des voix
- collège des salariés : 10% des voix
- collège des porteurs du projet : 15% des voix
- collège des institutions publiques : 10% des voix

Pour protéger la vocation sociale du projet, la SCIC permet de pondérer les voix des différentes parties prenantes (dans l'exemple les propriétaires).

Toutes ces illustrations mettent en évidence la diversité d'initiatives qui composent l'économie solidaire. L'appel à projet de la Région Midi Pyrénées a permis d'insuffler une réflexion sur le Pays Ruthénois afin de favoriser l'émergence de projets innovants relevant de l'économie solidaire.

B. L'appel à projet de la Région Midi Pyrénées

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, d'une part, et de ses engagements en matière d'économie solidaire d'autre part, la Région Midi Pyrénées a décidé de soutenir les initiatives émergentes en milieu rural via un Appel à Projets à destination des Pays et Parcs Naturels Régionaux.

Les territoires peuvent faire acte sur une des 4 orientations suivantes :

- Développer les services de proximité : identification des besoins locaux de services à la personne et services collectifs, et élaboration de réponses collectives associant les usagers.
- Circuits courts du producteur au consommateur (agriculture, agroalimentaire) : identification des potentiels et offres à valoriser, élaboration de circuits courts inscrits dans une démarche de développement durable.
- Solidarité nord sud : programme d'échanges équitables entre acteurs des Pays et PNR et territoires ruraux du Sud.
- Rendre lisible et visible l'économie solidaire : recensement, constitution de réseaux de l'économie solidaire, actions de communication visant à sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

Le Pays Ruthénois a choisi de se positionner sur la thématique « développer les services de proximité »

■ **Le cadre d'intervention régional :**

- *Première phase : une aide à l'ingénierie et à l'innovation*

Cette première phase doit permettre à chaque territoire d'identifier sur la thématique choisie :

- l'état des lieux (carences, activités complémentaires déjà existantes...),
- les projets à élaborer,
- leurs conditions de réalisation,
- les emplois de qualité à créer.

- *Deuxième phase : une aide à l'expérimentation*

En fonction des résultats obtenus et du respect des critères, un soutien supplémentaire pourra être octroyé permettant aux territoires de mettre en œuvre une phase expérimentale (frais d'investissement, frais de fonctionnement).

■ **Les conditions d'éligibilité :**

Les projets retenus devront relever spécifiquement de l'économie solidaire : initiatives citoyennes, respectueuses des usagers, des salariés et de l'environnement. Ils mettront en œuvre une gestion démocratique et concertée, et veilleront à la rentabilité économique et sociale de l'activité.

Dans le cadre de la conduite de ces projets, les Pays et les PNR devront mettre en place :

- une démarche participative (association en amont et au long du dispositif, des futurs usagers et partenaires potentiels),
- une évaluation qualitative et quantitative continue dès le démarrage de la phase d'ingénierie.

Pour la réalisation du projet, il conviendra de :

- créer des structures utilisant les formes juridiques de l'économie solidaire,
- créer des emplois de qualité,
- mobiliser des plans de financement faisant appel, dans la mesure du possible, aux outils financiers solidaires disponibles en Région.

C. La démarche engagée par le Pays Ruthénois :

Le Pays Ruthénois, via le Conseil de Développement du Ruthénois, a répondu à l'appel à projets « économie solidaire ». En décembre 2006, sa candidature a été retenue sur l'orientation « développer les services de proximité ».

Les objectifs :

Identifier les services manquant sur le territoire :

- services à la personne (crèche à horaire adapté, aide à la mobilité, petits travaux,...)
- services collectifs (accompagnement des porteurs de projet, jardins collectifs,...)

Pour ensuite pouvoir élaborer des réponses collectives associant les futurs usagers.

Les éléments à prendre en considération :

- associer les futurs usagers ou clients aux réflexions,
- créer des emplois de qualité,
- éviter tous risques de concurrence avec les prestataires privés

■ La méthode :

Première phase : un diagnostic participatif

Le groupe de travail économie solidaire du Conseil de Développement

Mobilisé dès la rédaction du dossier de candidature, ce groupe de travail composé d'une vingtaine de membres dynamiques s'est engagé pour aboutir à l'élaboration de projets concrets et structurants. Venant d'horizons variés, ils connaissent le milieu de l'économie solidaire et s'investissent dans la construction du projet. Suite à la sélection du Pays Ruthénois sur cet appel à projet, ce groupe de travail est devenu le comité de suivi. (*Composition en annexe*)

Le comité de pilotage

Ce comité de pilotage est composé d'un élu référent par communauté de communes du Pays Ruthénois. Son rôle est d'assurer le relais entre le groupe de travail et les communautés de communes mais il interviendra aussi dans le choix du ou des projets qui seront retenus dans le cadre de l'économie solidaire. (*Composition en annexe*)

La sensibilisation des élus et des partenaires

Dès la sélection du Pays Ruthénois, l'ensemble des collectivités et des partenaires ont été sensibilisés afin de faciliter l'interface avec la population locale et les adhérents de chaque structure.

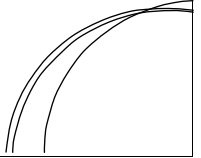
Des échanges réguliers avec le Conseil d'Administration du Pays Ruthénois et le Conseil de Développement

Pour confronter les points de vue, l'état d'avancement des travaux du groupe de travail économie solidaire ont régulièrement été présentés aux élus du Conseil d'administration et à l'assemblée générale du Conseil de Développement. En particulier, la commission développement économique et infrastructures du Conseil de Développement du Ruthénois, composé d'acteurs du monde économique (chef d'entreprises, consulaires...) s'est engagé à étudier la faisabilité de chaque projet.

2 temps forts ont rythmés cette première phase de diagnostic :

- la consultation des structures oeuvrant dans l'économie solidaire : 6 réunions ont été organisées en mai 2007 (une réunion par communautés de communes)
- la consultation de usagers : 2 approches simultanées : des réunions locales (3 sur le territoire) et une consultation écrite lancée par l'intermédiaire de la presse et du site internet.

Le croisement des conclusions de ces différentes séries de réunions, base de ce document, doit aboutir à l'émergence de projets adaptés aux besoins locaux.



Deuxième phase : l'élaboration du projet

A partir des éléments récoltés lors du diagnostic et synthétisés dans ce document, un choix sera effectué sur le (ou les) projets retenus courant du mois de décembre 2007. Lors du 1^{er} semestre 2008, le projet sera élaboré avec les personnes concernées. Une analyse financière, juridique et économique viendra parfaire le montage.

Pour les projets non retenus dans le cadre de cet appel à projet Economie Solidaire, le Pays Ruthénois s'engage à :

- mener des réflexions avec les partenaires sur les éventuelles possibilités d'accompagnement,
- informer les élus des collectivités du Pays Ruthénois sur les besoins recensés sur leur territoire.

document de travail

Avant d'aller à la rencontre des structures et de la population, le groupe de travail avait identifié quelques constats, 1^{ers} éléments de diagnostic :

- De nombreux projets d'économie solidaire ont été soutenus par les partenaires financiers en milieu urbain dans le cadre de la politique de la ville mais ils en existent peu en milieu rural.
- Il existe de nombreuses structures concernées par l'économie solidaire mais elles se connaissent peu et n'ont que rarement les possibilités de travailler ensemble, de mutualiser leur moyens.
- Différentes initiatives ponctuelles sont réparties sur l'ensemble du Pays Ruthénois. Elles pourraient être généralisées à l'ensemble du territoire.
- Les responsables de structures n'arrivent pas toujours à dégager du temps pour lancer de nouveaux projets.
- L'offre actuelle en milieu rural ne permet pas de valoriser l'image des campagnes ni de satisfaire les besoins des néo ruraux et l'accueil des nouvelles populations.
- Les services de proximité qu'ils soient collectifs ou individuels apportent le plus souvent une réponse autant sociale qu'économique aux problèmes posés. Les projets sont donc peu viables dans le temps.
- De nombreux contrats précaires pourraient être renforcés si les besoins étaient mieux identifiés et les réponses plus collectives.
- Il existe peu de relation entre les différentes populations (artisans, agriculteurs...) qui font vivre le milieu rural.

A partir de ces constats, les rencontres avec les structures de l'économie solidaire et les usagers ont permis de faire ressortir les besoins, les attentes mais aussi les idées de projet au niveau local et les possibles porteurs de projet.

Le vieillissement de la population : une réalité qui va s'amplifier

Les constats :

Des personnes âgées de plus en plus seules, de plus en plus dépendantes et de plus en plus vieillissantes.

Des maisons de retraite aux listes d'attente interminables

Un maintien à domicile de plus en plus compliqué et difficile : diminution de l'APA, isolement, locaux pas adaptés,...

Pour les personnes dépendantes, une multitude d'intervenants (aide ménagère, soins à domicile,...) mais des services qui ne sont pas adaptés aux nouveaux besoins : garde de nuit, préparation des repas, course, écoute, intervention le week end...

Des sociétés de service aux personnes qui demandent du personnel de qualité et diplômé.

Du personnel intervenant au-delà de leurs compétences et des besoins de formations qui se multiplient.

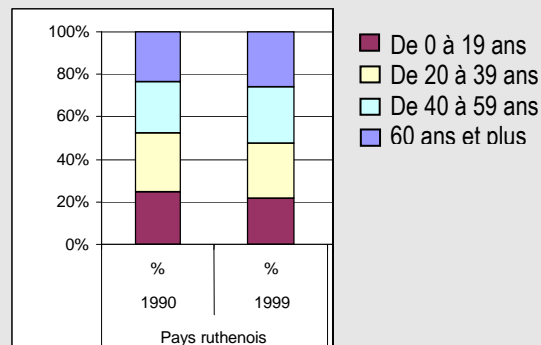
Ex : les sorties d'hospitalisation de plus en plus précoces avec des cas lourds nécessitant un intervenant qualifié.

Une nécessité d'améliorer la communication entre les hôpitaux et les services de soins à domicile pour préparer au mieux le retour au domicile après une hospitalisation.

Une augmentation constante du nombre de personnes âgées volontaires pour quitter leur domicile pour des logements adaptés (foyer logement ou studio adapté...).

CARTE

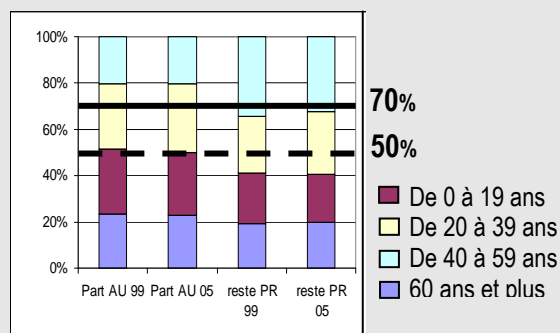
En 1999, un quart de la population du Pays a plus de 60 ans.



Répartition par grandes tranches d'âge

Source : INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

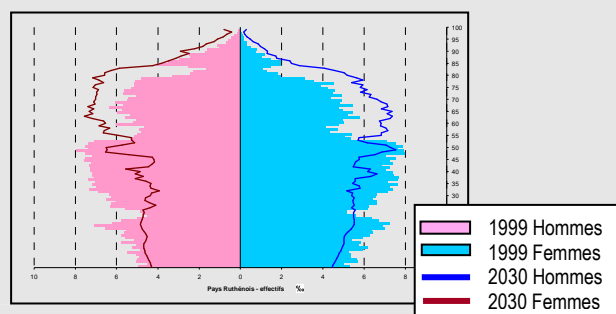
Dans l'aire urbaine de Rodez en 2005, près de 50% de la population a plus de 40 ans dont 20% plus de 60 ans, dans le reste du Pays Ruthénois près de 60% à plus de 40 ans dont presque 30% plus de 60 ans.



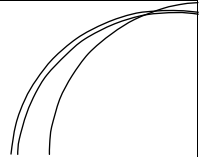
Répartition par grandes tranches d'âge

Source : INSEE - Recensements de la population 1999
Estimations démographiques supra-communales 2005

Selon les estimations en 2030, plus de 35% de la population aura plus de 75 ans dont 16% plus de 75 ans.



Source : INSEE - recensement de la population en 1999 et modèle Omphale scénario central



Enfance

Les constats :

Des difficultés pour mettre en place de l'aide aux devoirs, du ramassage scolaire pour les communes isolées.

Des horaires de garderies scolaires trop restrictifs pour les parents qui travaillent. Mais est il possible d'ouvrir la garderie pour un enfant ?

Un coût de garderie important entraînant des situations où l'enfant est laissé seul.

Les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) :

- un service de proximité reconnu,
- des CLSH amenés à disparaître de par la diminution des financements étatiques,
- des difficultés pour recruter des animateurs diplômés (emploi dévalorisé, formation longue, salaire dissuasif)
- des directeurs monopolisés par les lourdeurs administratives

Une réflexion à mener entre les CLSH pour mutualiser les moyens (humains, financiers) afin d'éviter de refuser des enfants et pour favoriser les ETP pour le personnel.

Petite enfance

Les constats :

Un manque d'accueil présent sur l'ensemble du territoire, véritable frein à l'installation en milieu rural.

Des horaires pas adaptés aux horaires de travail des parents.

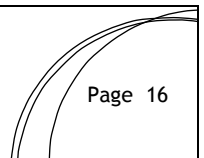
Un gisement potentiel d'emploi.

Des difficultés pour les personnes détentrices d'un CAP petite enfance à obtenir un agrément à cause du logement.

Les crèches à horaire atypique (7h. -20h/22h.): un besoin important et un service rare. Des possibilités de micro crèche à côté de structures existantes

Acceptation des enfants à l'école à partir de 3 ans révolus, entraînant ainsi un coût supplémentaire pour les familles et des répercussions sur l'amélioration des conditions de vie, en particulier pour les familles en difficultés (famille mono parentale,...)

136 mamans refusées par le relais AM sur Marcillac



L'emploi

Les constats :

Un taux de chômage bas (~5%) qui s'explique par le départ massif des jeunes au moment des études supérieures et de la recherche d'un 1^{er} emploi. Alors que les retours, plus faibles, s'accroissent au moment du départ en retraite.

Des données ANPE sur le taux de chômage qui ne reflètent pas la réalité : des personnes non comptabilisées prendraient un emploi si elles en avaient l'opportunité (femmes d'artisans, femme avec jeune enfant sans qualification et sans mobilité,...)

En milieu rural, un problème d'emploi spécifique aux femmes.

Des employeurs qui ne trouvent pas la main d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin.

Un problème de formation continue et de lieu de formation continue mal répartis sur le territoire.

Des métiers, gisements potentiels d'emploi, dévalorisés : artisans, services aux personnes...

Des lourdeurs administratives n'incitant pas les responsables d'entreprises à embaucher.

La nécessité d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique local pour identifier les besoins et favoriser la rencontre employeur- salarié

L'insertion par l'économique :

Les Constats :

Des chantiers d'insertion d'une durée de 6 mois à 2 ans ne permettant pas une insertion définitive des personnes concernées.

Un besoin d'identifier des entreprises souhaitant intégrer des personnes éloignées de l'emploi.

Des chantiers d'insertion très dépendants des partenaires financiers et des dates de versement des subventions avec des situations de trésorerie de plus en plus difficile à gérer dans l'attente des subventions.

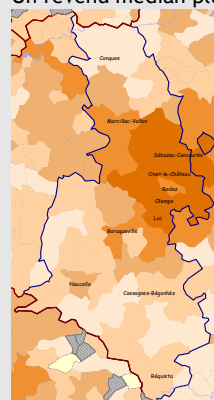
Une évolution de la structure de l'emploi : baisse du poids de l'agriculture et de la construction, hausse du tertiaire

	Pays Ruthénois		
	Effectifs	%	
Agriculture	1975	7 200	23
	1982	6 672	19,7
	1990	4 800	13,2
	1999	3 860	9,8
Industrie	1975	4 420	14,1
	1982	4 740	14
	1990	5 948	16,4
	1999	5 991	15,3
Construction	1975	3 025	9,7
	1982	2 900	8,6
	1990	2 688	7,4
	1999	2 404	6,1
Tertiaire	1975	16 675	53,2
	1982	19 480	57,6
	1990	22 912	63
	1999	26 993	68,8
Ensemble	1975	31 320	100
	1982	33 792	100
	1990	36 348	100
	1999	39 248	100

Source : Insee, recensement de la population

Evolution de l'emploi de 1975 à 1999 (Salarié et non salarié)

Un revenu médian plus faible dans les territoires ruraux.



Le revenu annuel médian par unité de consommation

Source : INSEE

La situation des allocataires à bas revenu

Répartition des allocataires à bas revenu	Pays Ruthénois Nombre d'allocataires
Situation familiale	
Couple avec un ou deux enfants	1 137
Couple avec trois enfants et plus	453
Couple sans enfants	360
Famille monoparentale	897
Femme seule	1 052
Homme seul	1 402
Ensemble	5 301
< 25 ans	1 028
Percevant le RMI	731
Dépendant des prestations sociales (les prestations représentent + de 75 % du revenu)	1 720
Touchant le RMI et dépendant des prestations	563

Source : INSEE

30% de la population bénéficiant des allocations à bas revenu se situe en milieu rural.



Le monde associatif

Les constats

309 associations employeuses et plus de 1000 associations enregistrées.

Un milieu associatif indispensable en milieu rural qui complète l'action politique.

Un nombre de bénévoles en diminution qui ne permet plus aux associations locales de mettre en place les nouveaux services proposés par les fédérations (ex. ADMR : garde d'enfant, entretien des jardins).

Un manque de structuration du réseau associatif, limitant la portée de l'action de chaque association.

Des bénévoles peu compétents pour les lourdeurs administratives : comptabilité, gestion des ressources humaines,....

La mutualisation de moyens, une solution pour combler les besoins de nombreuses associations.

La vie sociale

Les constats :

Un réel facteur d'attractivité peu développé en milieu rural.

Un manque de diversité d'activités sportives et culturelles au niveau rural ; une offre faible pour les adultes.

Une intégration difficile pour les nouveaux arrivants : difficulté de rencontrer des personnes de leur âge. Il n'existe pas de « système d'intégration » ex. : un parrainage, ...

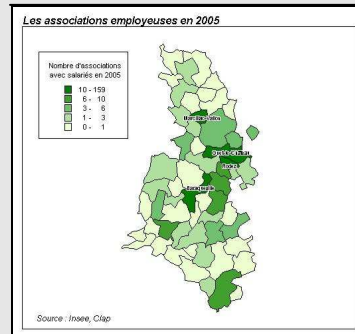
Des tensions possibles dans les relations ruraux - néo ruraux.

Un besoin d'encadrement pour organiser des sorties, des animations,...à destination des ados et préados qui s'ennuient dans les villages.

Une évolution du milieu rural très rapide avec l'apparition de 2 nouveaux types de population extérieure à l'Aveyron :

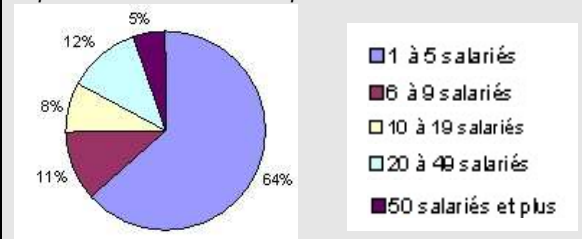
- des personnes souhaitant un meilleur cadre de vie même si le salaire est inférieur,
- des personnes d'origines pauvres espérant une meilleure vie avec des projets plus ou moins réalistes.

L'existence d'une fracture numérique en milieu rural



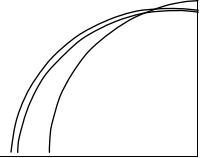
Les associations employeuses sont situées essentiellement autour des communes de Rodez, Baraqueville, Marcillac-Vallon

Répartition des associations par taille



Source : INSEE CLAP 2005

Deux associations employeuses sur trois ont moins de 5 salariés.



Le monde agricole

Les constats

Une population active qui vieillit. De nombreux départs en retraite à prévoir nécessitant un accompagnement pré et post retraite.

Chez les jeunes agriculteurs, une nouvelle vision du travail : loisirs, vacances, ...

La disparition du temps d'astreinte effectué, auparavant, par la famille (grand parent,...).

Des papiers administratifs de plus en plus compliqués à remplir (ex. appel d'offre sur les installations photovoltaïques)

Des difficultés pour vivre de son activité d'où la recherche de pluriactivité

Des difficultés pour trouver des ouvriers agricoles saisonniers sur certaines productions.

Un esprit de solidarité, de mutualisation de moyens, source d'inspiration pour développer l'économie solidaire (groupement d'employeurs, CUMA,...).

Des « petits agriculteurs » double actif peu accompagnés alors qu'ils jouent un rôle important pour l'occupation des terrains.

Des petits projets agricoles pas accompagnés lors de l'installation (en effectif cela représente près de 40% des installations).

Un foncier au prix qui augmente rendant l'installation plus difficile.

Les circuits courts producteurs consommateurs

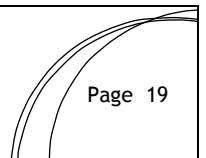
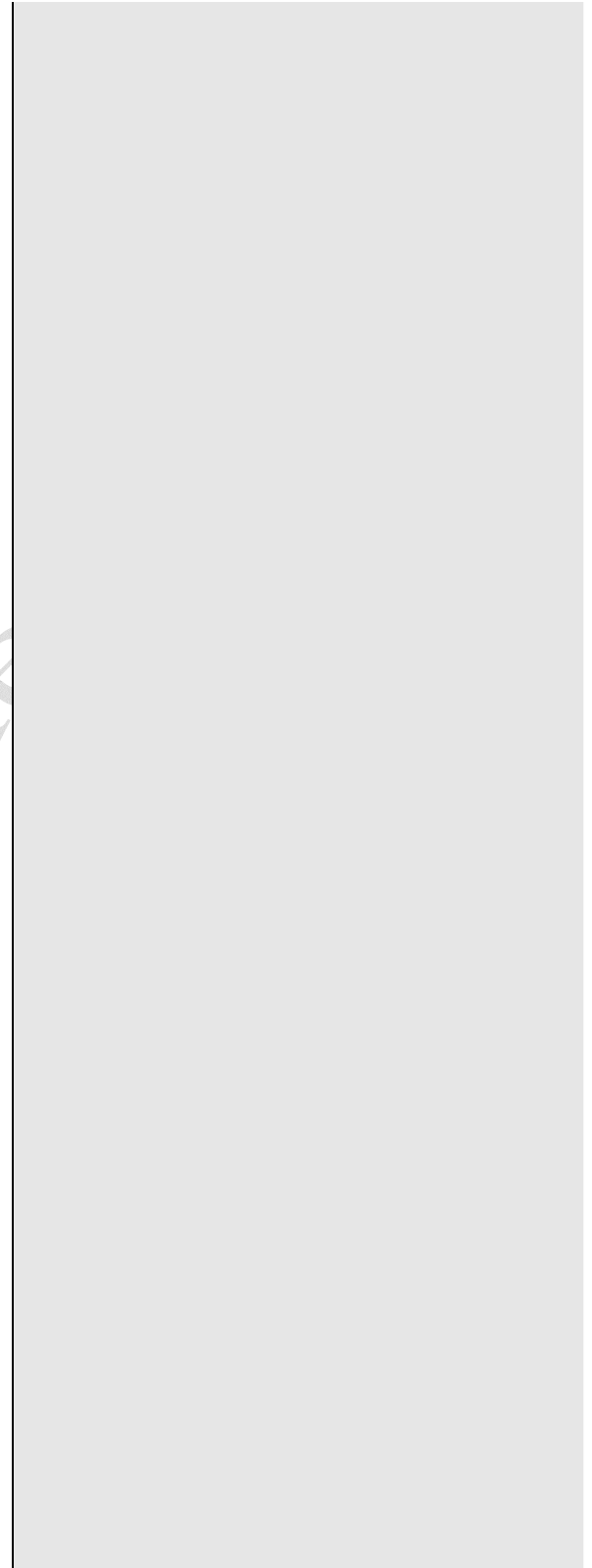
Impossibilité pour un producteur isolé de développer un circuit : plusieurs métiers en 1 seul (producteur, livreur, vendeur)

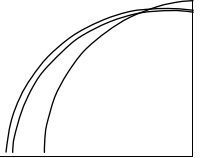
Différentes initiatives qui existent sur le territoire sans rencontrer de difficulté à trouver les clients (AMAP de rodez complet, panier des jardins de cocagnes complet,...)

Des possibilités de compléter les paniers ex. ajout de viande, de pain, de produit laitier,...

Une demande des producteurs de développer ces réseaux pour un complément de revenu.

Beaucoup d'initiatives diverses et variées qui fonctionnent très bien en France renforçant les solidarités producteurs consommateurs.





La mobilité

Les constats

Un transport à la demande qui se limite à des trajets vers les quelques bourgs centre à des dates et horaires donnés, souvent pas adaptés aux besoins

Des transports publics ne permettant pas de combler le manque d'un véhicule pour une personne. Des lignes principalement scolaires qui, en période de vacances, ne peuvent passer qu'une fois par semaine.

Des horaires qui ne permettent pas de se servir des lignes de bus pour aller travailler.

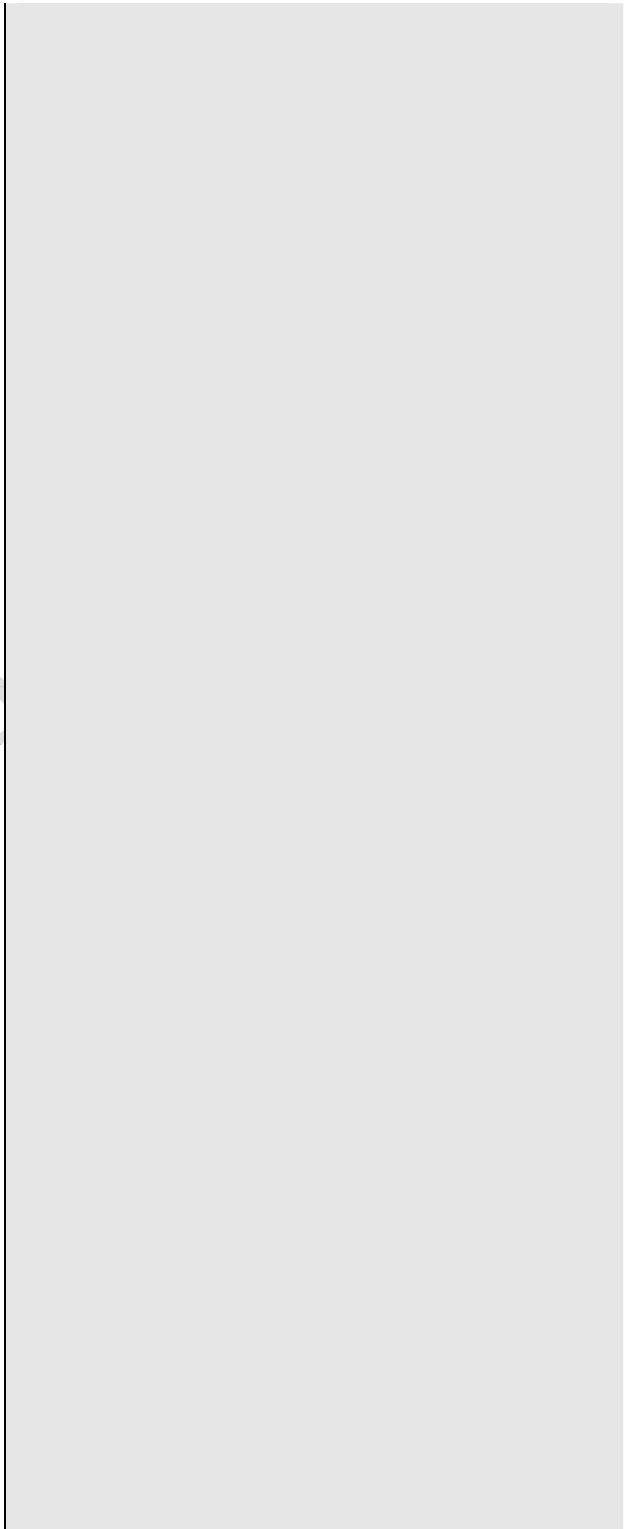
Les personnes concernées : personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation d'exclusion sociale, les personnes handicapées.

Un problème pour les jeunes pour accéder aux activités sportives.

Un problème pour les personnes âgées pour aller chercher les médicaments.

Un problème pour les personnes à la recherche d'un emploi de se déplacer pour un entretien d'embauche

document d



A. Analyse Avantage Faiblesse Opportunité Menace (AFOM ou SWOT)

EN COURS D'ELABORATION

Ce premier tableau AFOM est très général, il conviendra de l'approfondir selon les thématiques retenues afin de le transformer en matrice AFOM.

Atouts	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> - un tissu associatif dense et dynamique - la proximité du pôle urbain de Rodez et le relais des bourgs centres - la facilité de rencontre en milieu rural (tout le monde se connaît) - un cadre de vie agréable - beaucoup de services déjà existants 	<ul style="list-style-type: none"> - un problème de mobilité qui touche les différentes générations - une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes - des lourdeurs administratives qui détournent les professionnels de leur métier - une méconnaissance du tissu économique - la faible attractivité du rural : problème de garde d'enfant, peu de loisirs - peu de relation entre les différents acteurs de l'économie solidaire - une inégalité dans l'accès au service
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rencontre entre les différents employeurs du milieu rural pour pérenniser des emplois en temps partiel ou entraîner la création d'emplois inexistants aujourd'hui par manque d'heures de travail à fournir (possibilité de se coupler au rythme saisonnier de l'agriculture) - Encourager les rencontres entre professionnels du même secteur afin de développer des complémentarités - Développer les services pour les néo ruraux - Simplifier les tâches administratives pour les professionnels - Favoriser l'accès à l'information pour tous : centre de ressource, accès Internet,... 	<ul style="list-style-type: none"> - désertification des villages au profit des bourgs centres - l'évolution de la démographie - la disparition de services de proximité - l'augmentation du prix du foncier - les importants départ à la retraite à prévoir